

INTRODUCTION

Phrase d'accroche : Mesdames, Messieurs les jurys bonjour, je m'appelle (N/P), je vais vous présenter mon travail sur le thème du [thème]. Pour vous présenter la situation, je suis CPE [présenter la situation éducative]. Avant de vous présenter mon projet d'actions, je vais dans un premier temps définir le sujet et les lois qui encadrent ce thème et dans un deuxième temps je vais m'appuyer des textes me permettant de légitimer mon actions tel que la circulaire de missions des CPE de 2015 et son référentiel de compétences communes et spécifique de 2013.

- **DEFINITION**
- **LOIS**
- **CIRCULAIRE**
- **REFERENTIEL**

Climat scolaire

Définition : Le CS est subjectif cependant on peut dire qu'il concerne la communauté éducative, les élèves, les parents.

C'est la construction du bien vivre et du bien-être pour les élèves et le personnel de l'école. Il tient de la responsabilité collective. Le défi est d'implanter des pratiques dans le quotidien. Agir sur le climat scolaire c'est :

- Améliorer les résultats scolaires
- améliorer le bien-être des élèves et des personnels
- diminuer les inégalités scolaires
- diminuer l'absentéisme, les violences, et le harcèlement Il reflète le jugement qu'ont les parents, les éducateurs et les élèves de leur expérience de la vie et de leur travail au sein de l'école.

« L'amélioration du climat scolaire est devenue un enjeu majeur de politique publique en matière d'éducation [...] la notion est fortement portée par la délégation ministérielle en charge de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire. [...] La relation entre le climat scolaire positif et la réussite des élèves a été bien établie internationalement, Un climat scolaire positif affecterait puissamment la motivation à apprendre. »

Le MEN propose 7 leviers pour agir sur le CS accessible sur le réseau CANOPE

Les éléments en italiques bleu pour les leviers, ne pas dire lors de la présentation mais noté au cas ou si le jury pose des questions.

1 - **La coéducation** : C'est l'attention portée à l'accueil, à la communication et à la parole des parents. *(Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires (circulaire, 2013))*

2 - **La justice scolaire** : Permettre aux élèves de comprendre le sens des règles, des droits, des devoirs et d'acquérir des compétences sociales nécessaires pour un comportement juste avec autrui. (*Application de la règle, mesures de prévention et sanctions (circulaire, 2014)*)

3 - **La prévention des violences** : Un plan de prévention à l'école prend en compte le harcèlement, la lutte contre toutes formes de discrimination, la gestion de crise dans la classe et dans l'école. (*Prévention et lutte contre le harcèlement à l'École (circulaire, 2013)*) et (*Prévention et prise en charge des violences en milieu scolaire (2020)*).

4 - **La stratégie d'équipe** : C'est l'attention portée à l'accueil, l'accompagnement, la mutualisation pluri-professionnelle, la cohérence et la cohésion, la parole d'acteurs, le bien-être des personnels.

5 - **La coopération** : La coopération entre élèves favorise de nouvelles stratégies pédagogiques, la motivation et l'engagement des élèves.

6 - **Les pratiques partenariales** : Elles s'appuient sur l'ensemble de la communauté éducative, les collectivités territoriales et les associations.

7 - **La qualité de vie à l'école** : C'est l'attention portée à la qualité des temps, des espaces, à la convivialité scolaire et au bien-être. (*Lutte contre le décrochage scolaire (Circulaire 2011)*) et (*La prévention de l'absentéisme scolaire (Circulaire 2014)*).

Loi : L'amélioration du climat scolaire est devenue un enjeu majeur de politique publique en matière d'éducation. La loi 2013 OPR affirme cet objectif et les circulaires de rentrée possèdent toujours une entrée sur le CS. Ainsi, la notion est fortement portée par la délégation ministérielle en charge de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire. La relation entre le climat scolaire positif et la réussite des élèves a été bien établie internationalement. Un climat scolaire positif affecterait puissamment la motivation à apprendre.

Loi 2013 OPR : affirme l'objectif d'améliorer le CS pour une refonder une école sereine et citoyenne en redynamisant la VS, en prévenant et en traitant les problèmes de violences et d'insécurité.

Avant de vous présenter mon projet d'actions il me semble important de me référer à la circulaire des missions de CPE de 2015 et de son référentiel de compétence de 2013 pour légitimer mon action.

Circulaire 2015 : Contribuer à la qualité du climat scolaire Ils participent à la prévention et à la lutte contre toutes formes de discrimination, d'incivilité, de violence et de harcèlement. Ils conseillent l'équipe éducative et le chef d'établissement dans l'appréciation des mesures éducatives et de réparation ainsi que dans l'appréciation des sanctions disciplinaires. Les CPE ont également un rôle dans la prévention et la gestion des conflits. Ils contribuent à la qualité du climat scolaire qui garantit des conditions optimales pour les apprentissages et la vie collective de l'établissement.

Référentiel 2013 :

- C1 : Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps
- C2 : Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement
- C3 : Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement

A présent, je vais vous présenter mon projet d'action en répondant à la commande indiqué sur le document qui est/sont : [Reprendre brièvement la commande]

CONCLUSION

Pour conclure, même si des changements positifs peuvent apparaître, il reste du chemin à parcourir. Il est évident que ces pistes d'actions et propositions sont exhaustives. En effet, les toutes dernières dispositions prises par le ministère de l'éducation Nationale laissent à penser que nous devons encore œuvrer pour améliorer le CS à l'école. Ce travail au sein des EPLE, demande la participation de tous les acteurs de la communauté éducative. Cela demande à chacun une bonne formation, du bon sens et de la patience. Les dernières mesures et réformes du ministère de l'éducation Nationale de la jeunesse et des sports démontre bien que le climat scolaire est un enjeu social majeur tant dans à l'école que dans notre société. **En effet, il s'agit de déclencher chez les élèves l'importance de s'inscrire dans un environnement sain et de faire des choix de vie saine pour leur vie future. L'enjeu est notamment de développer des êtres pouvant améliorer notre société en la rendant meilleure. N'oublions pas que ce sont les adultes de demain et qu'il est fondamental de les élever pour un monde meilleur.** Le CPE a ainsi une place importante pour l'impulser auprès des élèves et la communauté éducative. Les Lois et les réformes, ainsi que la participation de tous nous offrent le cadre pour atteindre ces objectifs.